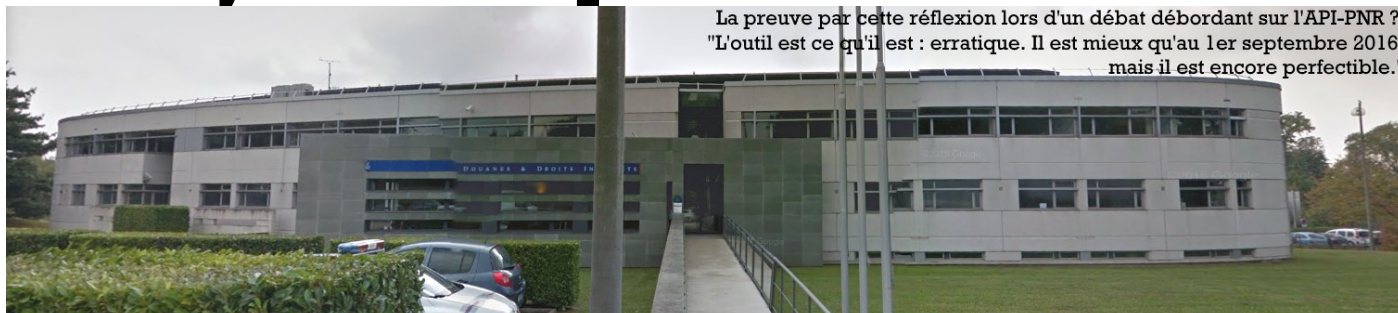




Roissy : une DI qui vous veut du bien ?!



La preuve par cette réflexion lors d'un débat débordant sur l'API-PNR ?
"L'outil est ce qu'il est : erratique. Il est mieux qu'au 1er septembre 2016,
mais il est encore perfectible."

Ce mardi 9 janvier s'est tenue la 1^{ère} Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL) de l'année.
Et la Direction Interrégionale (DI) a su faire montre de surprise dans sa générosité !



En matière de formation du Tableau Annuel de Mutations tout d'abord !

Nous nous étonnons de la **non-transmission des tableaux** ?

Ce lundi 8, à l'issue de la prépa à la DI, la réponse de membres du service du perso a été : « *non cela ne me dit rien* », « *cela n'est pas fait à Roissy* » ! Bref, *circulez, y a rien à voir... et à demander* !

Le lendemain, en séance, la réponse fut... tout autre ! La nuit portant conseil ? L'évocation de ce qui se passe ailleurs, le rappel de courriels envoyés les années précédentes par ces mêmes collègues du perso aux élus roissiens en CAPL, et le soutien de la CFDT à notre propos, ont sans doute aussi pesé dans la balance (voir notre préalable au verso)...

Toujours est-il que ce manquement a été corrigé le 15 janvier...

Autre point notable : sur les « **postes à profil** » toutes les candidatures ont été acceptées, sans commentaire négatif de la DI, et... sans que les élus du personnel n'aient à intervenir, tout comme les 2 dernières années¹ !

Au total, cela fait 26 demandes en cat. C et 78 en cat. B pour : la DNRED, la DNRFP, Bordeaux CSRH et musée, les COM/DOM, Info Douane Service (IDS), Paris spécial, Roissy nuit, RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).



En matière de reliquat de recours ensuite.

Rubrique objectifs : Les agents estiment que tel ou tel terme (« affirmer », « apporter », « confirmer », etc) a une connotation négative dans le cartouche « *objectifs* » du CREP (Compte-Rendu d'Entretien Professionnel) ? C'est de la « *surinterprétation* » !

Sur tel ou tel dossier, la « haute » administration appuie son propos soit :

- sur le contenu positif des autres cartouches,
- soit sur le caractère particulier du cartouche « *objectifs* » par rapport aux autres. Ainsi : « [d'un côté] *il y a les appréciations phraséologiques et [de l'autre] les objectifs, qui sont à dissocier du reste du CREP* ». Ou encore « [dans les objectifs] *ce n'est pas une lecture en creux de l'activité qu'il faut faire, ce sont là des orientations de service. Il n'y a rien de négatif dans ce dossier* ».

Rubrique appréciation générale :

SOLIDAIRES est intervenu sur la dévalorisation ressentie par plusieurs collègues d'un cochage de la case « *bon* », car limitrophe de « *mention d'alerte* ».

Le DI a répondu : « il faudrait peut-être ajouter une ou deux cases. C'est notre position en Conseil de direction ».

SOLIDAIRES a rappelé qu'à la DGFIP les CAP sont moins « sensibles » : la case « *moyen* » existe et, à la place d'appréciations, le cochage existe ailleurs dans les cartouches ce qui permet d'« objectiver » le cochage final... Et de parer aux aléas d'interprétation.

Résultat : 5 recours étaient étudiés en C et B (1 en C et 4 en B), portant tous sur les appréciations. Un seul obtint partiellement satisfaction, en cat. B (vote ABSTENTION unanime de la parité syndicale : CGT, SOLIDAIRES, CFDT).



SOLIDAIRES Douanes était représenté par :

- à la CAPL cat. C : Yannick Devergnas (titulaire, BSE Le Bourget) et Fabien Milin (expert, UDD nuit),
 - à la CAPL cat. B : Fabien Milin (titulaire, UDD nuit) et Guillaume Quéromès (suppléant, BC Panalpina).
- Pour plus de précisions, les contacter.

¹ Conséquence sans doute de notre compte-rendu, intitulé (*aéro*)port' nawak ?!, paru il y a 3 ans ?



Où sont les Tableaux ?



Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la 1^{ère} Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL) de l'année 2018. Une CAPL avec un ordre du jour *convenu*, ainsi que nous l'indiquions l'an dernier : la formation du Tableau Annuel de Mutations (TAM) et l'examen du reliquat de recours en évaluation.

L'an dernier, nous nous étions penchés dans notre préalable sur les conséquences de la mise en place du plan PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) dans la Fonction Publique, organisant notamment un rallongement des carrières via :

- des rallongements de durées d'échelon, voire rétrogradations à l'échelon inférieur,
- et, en matière d'évaluation, la suppression de toute perspective de cadencement accéléré.

Cette année nous allons nous appesantir sur le TAM.

Que sont devenus les Tableaux, qui auparavant nous étaient transmis ?

Hier, lors de la préparation, plusieurs représentants du personnel se sont posés cette question. Candidement entre nous, nous émettions l'hypothèse que sans doute le Centre de Services de Ressources Humaines (CSRH) avait peut-être pris la main sur les services du personnel des DI (désormais appelés FRHL – Fonctions Ressources Humaines Locales).

Ne laissant plus la possibilité à ces derniers de faire des extractions... et de nous les transmettre... Erreur !

Après nous être rapprochés de plusieurs de nos élus locaux dans d'autres DI (Bordeaux, IdF, Lyon, Montpellier, Nantes, ...), nous avons eu la confirmation que les Tableaux continuaient d'être transmis ailleurs aux représentants du personnel, y compris sous format modifiable !

Ayant indiqué cela au FRHL à l'issue de la préparation, il nous a été répondu par plusieurs collègues du FRHL que *non cela ne leur disait rien*, [...] que cela n'était pas fait à Roissy.

Un détour sur nos messageries a permis de retrouver pour autant plusieurs courriels passés (que nous tenons à votre disposition) transmis précisément par ces mêmes personnes ! ...Où il était explicitement indiqué « *veuillez trouver en Pj le TAM 2015* » (courriel du 22/12/14) ou encore « *vous trouverez en pièce jointe le tableau des demandes de mutations* » (courriel du 01/12/15)...

Nous n'osons croire que ces malencontreux oublis de transmission soient la résultante de publications syndicales où, statistiques et tableaux à l'appui, nous objectivions et dénoncions la dégradation des conditions de travail et le management dans plusieurs services roissiens². Ce serait alors doublement grave : ce serait nier d'abord les droits des représentants du personnel à disposer de documents de travail, et ensuite croire que la casse du thermomètre supprime la maladie...

Nous préférons entendre la concession émise hier à l'issue de la préparation par M^{me} la cheffe du personnel (*si vous demandez la transmission des tableaux, oui cela pourra être fait*). Nous escomptons que cela soit suivi d'effet.

La délégation SOLIDAIRES Douanes

2 Cf par ex. pour la CAPL du 07/12/2015 (formation TAM 2016) notre préalable *La friche derrière la politique du chiffre ?*, ainsi que notre compte-rendu *Mutations : le grand malaise ?*